



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Lutte contre le frelon asiatique

Question écrite n° 36922

#### Texte de la question

M. Christophe Jerretie attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur le danger que représente la prolifération des frelons asiatiques *Vespa velutina nigrithorax* sur le territoire français. Introduit en France en 2004, présent en Corrèze depuis 2006, le frelon asiatique n'a cessé de proliférer. Il représente à ce jour un danger pour l'essentiel des territoires français. Au vu de son augmentation exponentielle, le frelon asiatique a été classé dans la liste des espèces exotiques envahissantes (EEE) préoccupantes pour l'Union européenne, selon le règlement d'exécution 2016/1141. En effet, on estime qu'un nid qui n'est pas détruit peut engendrer jusqu'à 5 nids viables la saison suivante. La prolifération des frelons asiatiques a été particulièrement importante en 2020. L'hiver très doux a permis aux reines fondatrices de survivre ; le printemps ensoleillé a renforcé la présence des frelons asiatiques. Or l'impact du frelon asiatique sur les colonies d'abeille est grand, comme son classement au niveau national dans la liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie pour l'abeille domestique *Apis mellifera* sur tout le territoire français le montre. D'une part, il est pour l'abeille un prédateur redoutable. D'autre part, son vol stationnaire induit un effet de paralysie chez les ruches qui y sont confrontés : les abeilles ne peuvent sortir pour récolter des ressources alimentaires et, par conséquent, s'affaiblissent. Dans ces conditions, il lui demande quelles actions le Gouvernement souhaite entreprendre afin de limiter la prolifération de cette EEE.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Christophe Jerretie](#)

**Circonscription :** Corrèze (1<sup>re</sup> circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36922

**Rubrique :** Animaux

**Ministère interrogé :** [Transition écologique](#)

**Ministère attributaire :** [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

#### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 10 mai 2021

**Question publiée au JO le :** [9 mars 2021](#), page 1988

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)